



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0 038 253
A1

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 81400560.9

Int. Cl.³: **G 08 B 25/00**

Date de dépôt: 08.04.81

Priorité: 11.04.80 FR 8008136

Demandeur: **ETABLISSEMENTS PIOLE S.A. Société d'ite, 24, Rue Saint-Saens, F-80210 Feuquères en Vimeu (FR)**

Date de publication de la demande: 21.10.81
Bulletin 81/42

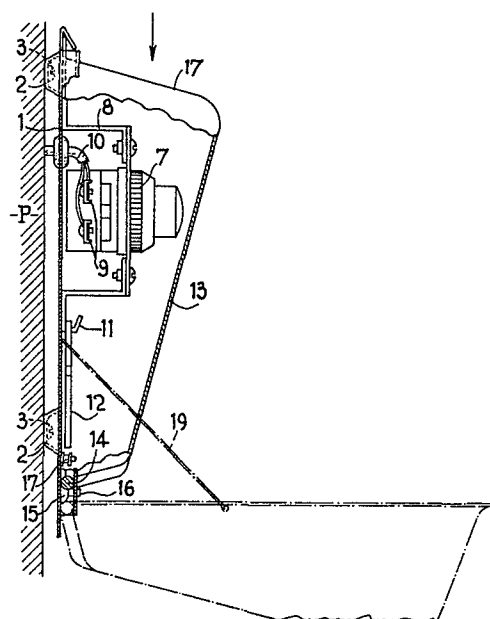
Inventeur: **Gautier, Philippe, 13, rue Lefébure de Cerisy, F-80100 Abbeville (FR)**
Inventeur: **Grunhertz, Gérard, 11, rue Gambetta, F-80210 Feuquères en Vimeu (FR)**
Inventeur: **Thiebault, Jean-Marc, 19, rue Curle, Vaudricourt F-80530 Bethencourt (FR)**

Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

Mandataire: **Bressand, Georges et al, c/o CABINET LAVOIX 2 Place d'Estienne d'Orves, F-75441 Paris Cedex 09 (FR)**

Boîte d'alarme.

Boîte d'alarme destinée à protéger un dispositif d'alarme, caractérisée en ce qu'elle comporte une plaque support (1) pour le dispositif d'alarme (7) et une capot (13) de protection du dispositif d'alarme, des moyens (4, 5, 6) de montage et de retenue du capot (13) sur la plaque support (1) et un élément (16) d'immobilisation du capot (13) sur le support, ledit élément (16) étant cassable sous l'effet d'un choc appliqué au capot (13) dans une direction déterminée.



EP 0 038 253 A1

Boîte d'alarme.

La présente invention se rapporte aux boîtes d'alarme que l'on trouve notamment sur des lieux publics et qui sont destinées à protéger des dispositifs avertisseurs tels que des sonneries, des téléphones de secours, et analogues.

De façon plus précise l'invention a pour objet une boîte destinée à protéger un dispositif d'alarme ou de sécurité, comprenant un support pour le dispositif d'alarme et, pour la protection de ce dispositif, un capot articulé sur le support, qui est normalement retenu, par rapport à ce dernier, en position fermée au moyen d'une goupille de cisaillement, mais peut être ouvert après rupture, par action manuelle, de cette goupille, caractérisée en ce que le support se présentant sous la forme d'une plaque rectangulaire (1) disposée verticalement, le capot (13) dont l'axe d'articulation est constitué par deux ergots (14) prévus à l'extrémité inférieure du capot et engagés dans des glissières correspondantes (4,5) formées sur les bords verticaux respectifs du support (1), est retenu en position fermée, vers le haut par insertion de son bord terminal supérieur dans un rebord rabattu (6) du support, et vers le bas par la goupille de cisaillement (16), solidarisée avec le support, dont la rupture sous l'effet d'un choc exercé vers le bas sur le capot provoque le glissement vers le bas des deux ergots (14), et corrélativement le dégagement hors du rebord (6) du bord terminal supérieur du capot, de sorte que le capot peut alors s'ouvrir en pivotant autour des deux ergots.

D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple et sur lesquels :

la Fig. 1 est une vue de face d'une boîte d'alarme suivant l'invention ;

la Fig. 2 est une vue en élévation latérale, avec arrachement partiel de la boîte d'alarme de la Fig. 1 ; et

la Fig. 3 est une vue en coupe, à plus grande échel-

le d'un détail de la Fig.2.

- la Fig.4 est une vue analogue à celle de la Fig.2 d'une variante de la boîte d'alarme suivant l'invention,

5 - les Fig.5,6 et 7 montrent dans différentes positions, le dispositif de support de goupille de cisaillement de la boîte d'alarme de la Fig.4.

La boîte d'alarme représentée aux dessins comporte principalement une plaque support 1 dans laquelle
10 sont formées par emboutissage des saillies 2 constituant des éléments de fixation du support sur une paroi P au moyen de vis 3 engagées dans des trous ménagés dans les saillies 2. La plaque support 1 est de forme rectangulaire et ses deux grands côtés sont disposés verticalement et présentent
15 des rebords rabattus 4 et 5. De façon analogue, le petit côté supérieur présente un rebord rabattu 6 tandis que le petit côté inférieur présente un bord dans le prolongement de la surface de la plaque. Sur la plaque support 1 est monté un dispositif d'alarme qui dans le présent exemple
20 est constitué par un interrupteur à bouton poussoir 7 fixé sur un support en tôle 8 et dont les contacts 9 sont connectés à un conducteur 10 de liaison de l'interrupteur à une installation non représentée. Le support 8 porte un crochet 11 destiné à recevoir une clef 12.

25 L'ensemble ainsi constitué est fermé par un capot 13 en matière plastique transparente incassable. Le capot 13 présente une base rectangulaire de largeur légèrement inférieure à la distance qui sépare les rebords rabattus 4 et 5 de la plaque support 1. Il comporte en outre dans le prolongement de son petit côté inférieur deux ergots 14 destinés
30 à être engagés dans les glissières constituées par les rebords rabattus 4 et 5. Le petit côté supérieur du capot 13 est destiné à être engagé par coulisement dans le logement défini par le rebord rabattu 6.

Dans la partie inférieure de la plaque support 1 est ménagé par emboutissage un logement en saillie 15 dans lequel est engagée une goupille de cisaillement 16 destinée à assurer l'immobilisation du capot 13 lorsque son petit côté supérieur est engagé sous le rebord rabattu 6 de la plaque support 1. La plaque 1 porte en outre une réserve 17 de goupilles de rechange 18.

Enfin, le capot 13 est relié à la plaque de support 1 par un élément de liaison souple 19 dont la longueur et le point de liaison avec la plaque support sont tels que le capot, lorsqu'il est libéré du rebord rabattu 6 de la plaque support, puisse tourner autour de ses ergots 14 qui sont maintenus dans les glissières formées par les rebords rabattus 4 et 5 des côtés verticaux de la plaque support 1.

Le fonctionnement de la boîte d'alarme qui vient d'être décrite est le suivant.

La mise en place du capot 13 sur la plaque support 1 est assurée en introduisant par coulissement les ergots 14 du capot à la partie inférieure des glissières définies par les rebords rabattus 4 et 5. Ensuite, la base du capot 13 est appliquée contre la plaque et, par un mouvement de coulissement vers le haut, le petit côté du capot 13 opposé aux ergots 14 est engagé sous le rebord rabattu 6 de la plaque support 1. Dans cette position, le logement pour la goupille de cisaillement est dégagé et on introduit dans celui-ci une goupille 16 qui immobilise le capot 13 en translation par rapport à la plaque support 1. Le capot 13 se trouve ainsi immobilisé d'une part par le rebord rabattu 6 de la plaque support; et d'autre part par la goupille de cisaillement 16.

Lorsqu'on désire utiliser le dispositif d'alarme enfermé dans la boîte, il suffit de frapper avec le poing la partie supérieure inclinée 17 du capot 13, ce qui provoque le cisaillement de la goupille 16. Le capot 13 qui

ne se trouve plus retenu en translation glisse en commençant à s'écarter de la plaque 1 par rotation autour des ergots 14, qui assurent donc la fonction d'axe de rotation pour le capot. Lorsque l'élément de liaison 19 se tend, le capot occupe la position représentée en traits mixtes à la Fig.2. Il est maintenu dans cette position par l'élément 19..

Pour remettre en place le capot 13, il suffit de prendre dans la réserve 17 une nouvelle goupille de cisaillement 18, de ramener le capot 13 dans sa position représentée à la Fig.1 de la manière déjà indiquée plus haut et de remettre en place la nouvelle goupille 18.

La boîte représentée à la Fig.4 est semblable à celle qui vient d'être décrite à l'exception du fait qu'elle le comporte une goupille de cisaillement 20 qui, au lieu d'être placée dans un logement formé par emboutissage dans la plaque support, est portée par une plaquette de condamnation 21 recouvrant un orifice 22 ménagé dans un renforcement du capot transparent 23.

La goupille 20 prend appui sur une patte 24 solidaire de la plaque support.

La plaquette 21 comporte sur un de ses côtés, une rainure 25 dans laquelle est engagé un bord 26 de l'orifice 22 du capot et elle est appliquée contre le bord opposé 27 de l'orifice au moyen d'une serrure 28 à pêne tournant 29 qui coopère avec le bord 27 de l'orifice 22.

La plaquette 21 et l'orifice 22 présentent avantageusement une forme carrée et la plaquette porte des goupilles 20 de rechange disposées à égale distance du milieu d'un bord correspondant de la plaquette.

On voit par conséquent, en se référant aux Fig.5 à 7 que pour mettre successivement les goupilles 20 en contact avec la patte 24, il suffit de dégager la plaquette en ouvrant la serrure 28, de déplacer la plaquette 21 de 90° et d'immobiliser la plaquette dans sa nouvelle position en fermant la serrure 28.

Grâce à un tel agencement, seule une personne possédant la clef de la serrure 28 peut remettre en place et en service le dispositif d'alarme protégé par la boîte suivant l'invention.

5 Bien que dans le présent exemple, la plaquette 21 portant les goupilles 20 ait une forme carrée, elle peut présenter la forme d'un polygone régulier présentant plus de quatre côtés, auquel cas, l'orifice 22 doit avoir une forme complémentaire.

10 L'agencement qui vient d'être décrit permet d'éviter l'utilisation d'un outil particulier pour permettre d'accéder au dispositif d'alarme qu'il protège; le capot de protection ne subit aucune détérioration au cours de l'utilisation de la boîte d'alarme, ce qui évite de le remplacer.

15 La seule pièce qu'il y a lieu de renouveler après chaque utilisation du dispositif est la goupille de cisaillement qui est une pièce particulièrement bon marché et qui de plus est à la disposition de l'utilisateur dans une réserve de goupilles prévue sur le support.

20 On voit par conséquent que la boîte d'alarme suivant l'invention présente vis-à-vis des boîtes d'alarme classiques l'avantage d'être d'un prix de revient plus modéré et d'être par ailleurs très facile à utiliser, pratiquement sans aucune détérioration de ses constituants.

REVENDICATIONS

1 - Boîte destinée à protéger un dispositif d'alarme ou de sécurité, comprenant un support (1) pour le dispositif d'alarme (7) et, pour la protection de ce dispositif, un capot (13) articulé sur le support, qui est normalement retenu, par
5 rapport à ce dernier, en position fermée au moyen d'une goupille de cisaillement (16), mais peut être ouvert après rupture, par action manuelle, de cette goupille, caractérisée en ce que, le support se présentant sous la forme d'une plaque rectangulaire (1) disposée verticalement, le capot
10 (13) dont l'axe d'articulation est constitué par deux ergots (14) prévus à l'extrémité inférieure du capot et engagés dans des glissières correspondantes (4,5) formées sur les bords verticaux respectifs du support (1), est retenu en position fermée, vers le haut par insertion de son
15 bord terminal supérieur dans un rebord rabattu (6) du support, et vers le bas par la goupille de cisaillement (16), solidarisée avec le support, dont la rupture sous l'effet d'un choc exercé vers le bas sur le capot provoque le glissement vers le bas des deux ergots (14), et corrélati-
20 vement le dégagement hors du rebord (6) du bord terminal supérieur du capot, de sorte que le capot peut alors s'ouvrir en pivotant autour des deux ergots,

2 - Boîte suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le capot (13) de protection est en matière plas-
25 tique transparente.

3 - Boîte suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la goupille de cisaillement (16) est placée dans un logement (15) de la plaque-support (1) prévu à la partie inférieure de celle-ci, de façon que ladite
30 goupille soit en contact avec le bord horizontal inférieur du capot (13) lorsque son bord terminal supérieur est engagé dans le rebord rabattu (6) de la plaque-support (1).

4 - Boîte suivant l'une des revendications 1 à 3,

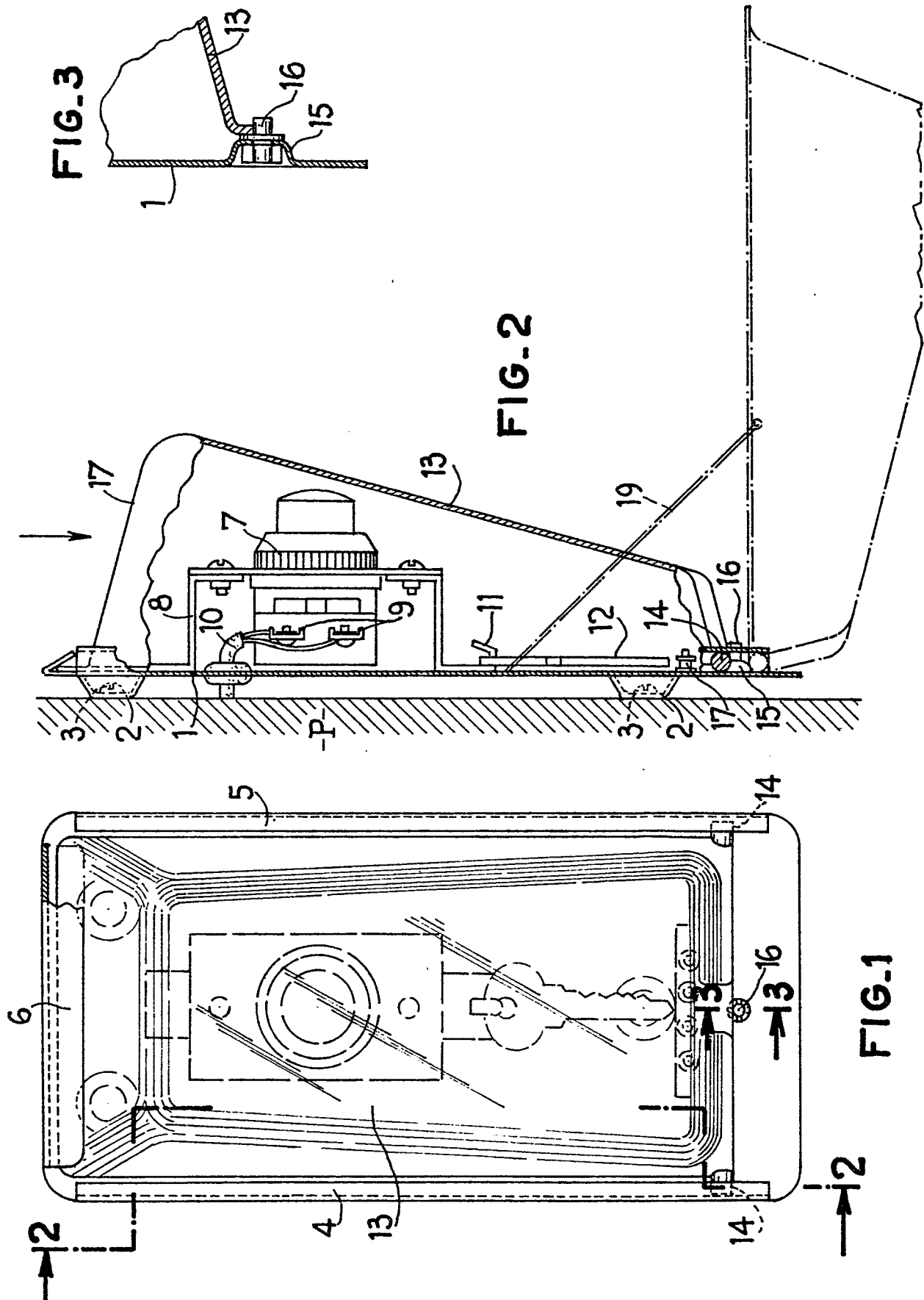
caractérisée en ce que le capot (13) est en outre relié à la plaque-support (1) par un élément de liaison souple (19) pour maintenir le capot (13) relié à la plaque-support (1) après ouverture de la boîte.

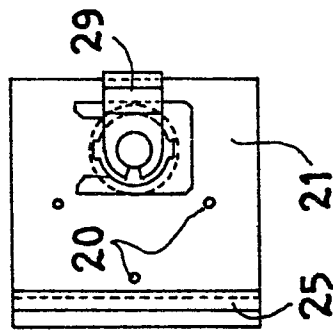
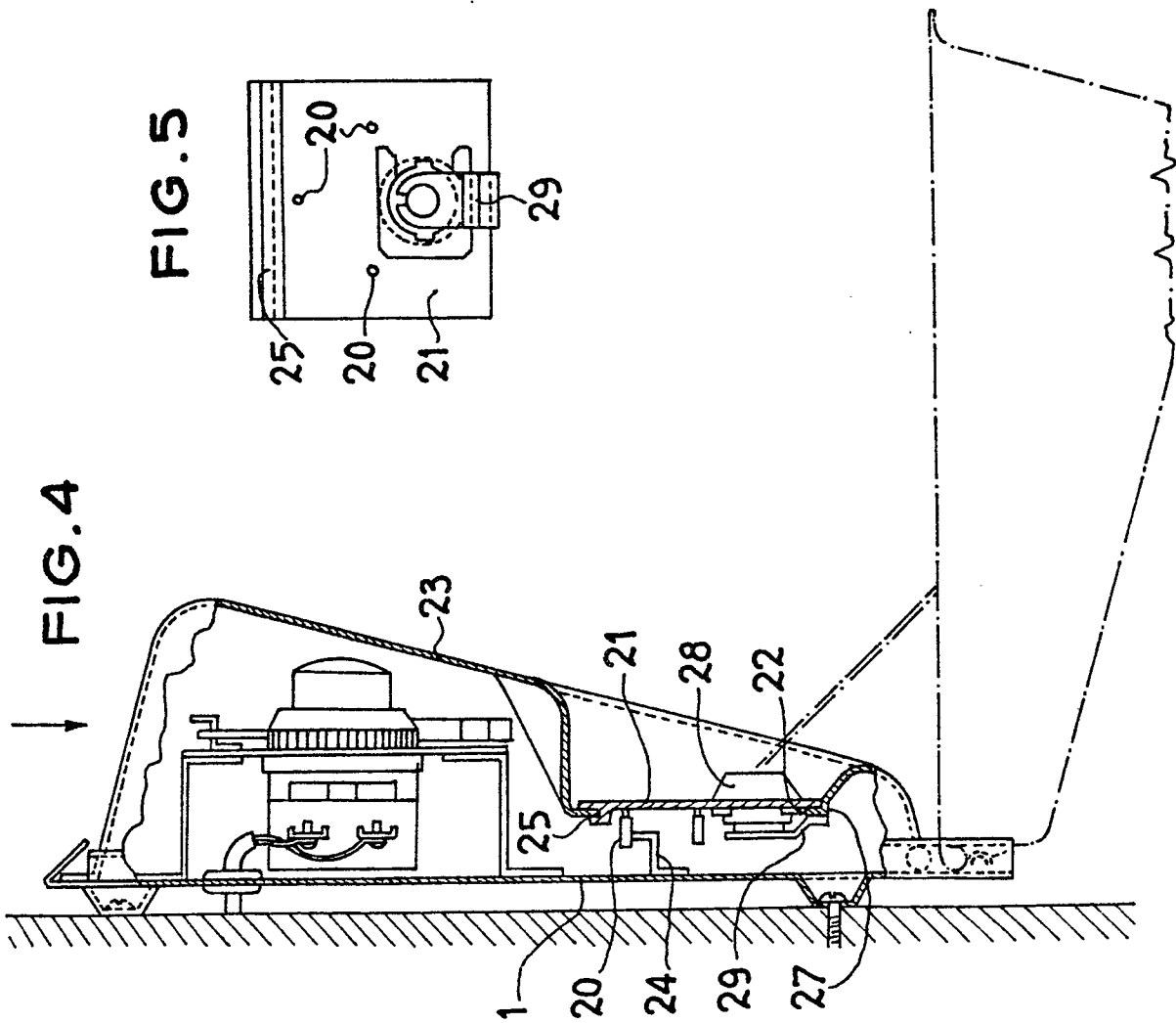
5 - Boîte suivant la revendication 3, caractérisée en ce qu'elle comporte une réserve (17) de goupilles (18) portée par la plaque-support (1).

6 - Boîte suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la goupille de cisaillement (20) est portée par une plaquette de support (21) recouvrant un orifice (22) ménagé dans le capot (13) et coopérant avec une patte (24) solidaire de la plaque-support (1), la plaquette de support étant maintenue en place par une serrure (28).

7 - Boîte suivant la revendication 6, caractérisée en ce que la plaquette (21) est en forme de polygone régulier, l'orifice (22) du capot (13) ayant une forme complémentaire, des goupilles (20) de rechange étant placées à égale distance des milieux de côtés correspondants de la plaquette (21).

8 - Boîte suivant la revendication 7, caractérisée en ce que la plaquette (21) est de forme carrée, et présente sur un de ses côtés, une rainure (25) dans laquelle est engagé un bord (26) de l'orifice (22) ménagé dans le capot, et elle est appliquée par la serrure (28) contre le bord opposé de l'orifice (22).





2.617

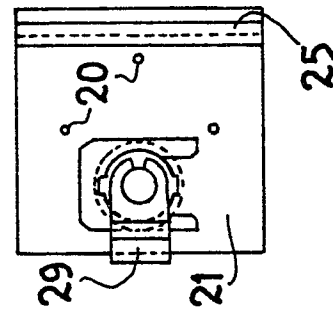
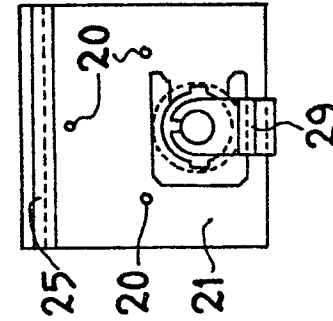


Fig. 6



565



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>US - A - 2 698 354 (VERKUIL)</u> * Colonne 3, ligne 59 - colonne 4, ligne 40; colonne 7, ligne 38 - colonne 8, ligne 66 * --	1,3,4	G 08 B 25/00
	<u>US - A - 2 830 143 (KOOPTMAN)</u> * Colonne 1, lignes 15-18; colonne 3, lignes 5-66 * --	1,3,6	
	<u>US - A - 2 822 451 (HOLMES)</u> * Colonne 1, ligne 15 - colonne 2, ligne 5; colonne 3, lignes 34-62 * ----	1,3,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) G 08 B 25/00
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 28-07-1981	Examineur ORNELIS	